



## Droit de la consommation

-----  
Par Visiteur

Ma belle-mère reçoit quotidiennement des courriers lui indiquant qu'elle a gagné des sommes de plus en plus conséquentes et qu'il lui suffit de commander des produits et d'envoyer des frais de participation à différentes adresses dans le monde. Elle s'est mise dans une situation financière délicate après deux années de participation à ces arnaques. Comment empêcher ces sociétés (26 en une journée !) de harceler ainsi ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires. Votre belle mère diffuse-t-elle son adresse en répondant à ces publicités ?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

La réponse est affirmative: elle donne son adresse lorsqu'elle commande un produit. En revanche les sociétés qui la contactent le font à partir des renseignements communiqués par la société vendeuse (sans doute les innombrables sociétés du groupe promondo ou vital beauty....)

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Puisque vous avez les coordonnées de ces organismes, je vous conseille dans un premier temps de vous rendre sur le site de la CNIL. Vous allez dans la rubrique "agir" puis "exercer ses droits" et vous pouvez ainsi remplir des formulaires à adresser aux divers organismes qui génèrent les publicités. De plus vous pouvez toujours dans la même rubrique, trouver les coordonnées des "listes d'opposition" afin d'informer les divers organismes de votre désir de ne plus figurer sur leurs listes.

Une solution supplémentaire: apposer une étiquette sur la boîte aux lettres en précisant que vous refusez toute publicité.

Cordialement